

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2023

Le comité syndical s'est réuni le 10 mars 2023 à dix-neuf heures trente au SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de **M. Guy PELISSIER, Président du Sidompe.**

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Date de convocation : 17 février 2023 | Membres présents : 38 |
| | Nombre de pouvoir : 4 |
| Nombre de délégués en exercice : 113 | Nombre total de vote : 42 |

| Présents |
|---|
| <p>C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BAILLY : Caroline BOUIS ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; CHATEAUFORT : Etienne DUPONT ; NOISY LE ROI : Roch DOSSOU ; VERSAILLES : Philippe PAIN.</p> <p>SIEED : BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE ; BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Alain MIROT ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSY-SANS-AVOIR : Véronique COSNEAU ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; FLINS-NEUVE-EGLISE : Claude FERRACHAT ; HOUDAN : Agnès GRUDLER ; MARCQ : Laurent RUEL ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; MULCENT : Guy PELARD ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Denise PLANCHON ; RICHEBOURG : Johan BOURGEOIS ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNELLE ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; TACOIGNIERES : Alain PIERRE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; VICQ : Heraldo VILLEGAS ; VILLETTE : Roland TROUSSEAU.</p> <p>C.C. CŒUR D'YVELINES : SAULX-MARCHAIS : Martine LANGLOIS ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Laurence BACLE.</p> <p>C.C. GALLY-MAULDRE : CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; MAREIL-SUR-MAULDRE : Judith JERUSALMI ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT.</p> <p>SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; COIGNIERES : Christine RENAUT ; ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; VILLEPREUX : Eva ROUSSEL.</p> |
| Représentés |
| <p>C.A. VERSAILLES GRAND PARC : FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON représenté par Philippe PAIN (CAVGP : VERSAILLES).</p> <p>SIEED : BOUTIGNY-PROUVAIS : Corine LE ROUX représentée par Daniel FEREDIE (SIEED : BAZAINVILLE) ; ORGERUS : Dominique ARTEL représenté par Guy PELISSIER (SIEED : BEHOUST).</p> <p>SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD représenté par Françoise BEAULIEU (SQY CA : LES CLAYES-SOUS-BOIS).</p> |
| Absents et Excusés |
| <p>C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BIEVRES : Hubert HACQUARD ; BOIS D'ARCY : Jérémy DEMASSIET ; JOUY-EN-JOSAS : François BREJOUX ; LE CHESNAY-ROCQUENCOURT : Violaine CHARPENTIER ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS ; VELIZY-VILLACOUBLAY : Pascal THEVENOT ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS.</p> <p>SIEED : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; ANDELU : Olivier RAVENEL ; AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; CIVRY-LA-FORET : Elie SETIAUX ; CONDE-SUR-VEGREGRE : Stéphane BLAIRON ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; CRESPIERES : Didier LE SAUX ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; DAVRON : Alexis HONGRE ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAS : Bertrand NEVEUX ; GAMBaiseUIL : Roland BOSCHER ; GARANCIERES : Michel SECONDAT ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULT ; GRESSEY : Arnaud LEFEBVRE ; GROSROUVRE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; LONGNES : Lionel BEAUMER ; MAULE : Hervé CAMARD ; MAULETTE : Thierry KORWACKI ; MERE : Alain COLOMBI ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Thierry MARNET ; MITTAINVILLE : Patrick MARCHESE ; MONDREVILLE : Christine ROBERT ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; ORVILLIERS : Mickaël LETELLIER ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Olivier BEDOUELLE ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SEPTEUIL : Yannick TENESI ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; TILLY : Claude SAYAGH ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Adrien FARE.</p> <p>C.C. CŒUR D'YVELINES : BEYNES : Patricia CHARTON ; JOUARS-PONTCHARTRAIN : Willy BOYE ; NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Antoinette ROUVERAND ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET.</p> <p>C.C. GALLY-MAULDRE : FEUCHEROLLES : Martine BRASSEUR.</p> <p>SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; PLAISIR : Joséphine KOLLMANNSBERGER ; TRAPPES : Frédéric REBOUL ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER.</p> <p>C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : L'ETANG-LA-VILLE : Claude CABOCEL ; MAREIL-MARLY : Lionel LIOTIER ; MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.</p> |

Monsieur le Président a ouvert la séance à 19h30 et a donné lecture de l'ordre du jour à savoir :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022**
2. **INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**
2-1 DECISIONS
3. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**
A – BILAN DE L'ANNEE 2022
B – LES FINANCES
C – LES INVESTISSEMENTS
D – ETAT DE LA DETTE
E – EVOLUTION DES EFFECTIFS
4. **QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Denise PLANCHON, déléguée du SIEED, pour la commune de NEAUPHLE LE VIEUX, comme secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022.

2-INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 DECISIONS DU PRESIDENT

N°24/2022 DE SIGNER un avenant n°3 au Marché public global de performances pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri des déchets ménagers recyclables du Sidompe.

N°25/2022 DE RAPPORTER la décision n°14/2022 concernant le devis de la société LEMAX – 8 rue du Moutier – 78 910 BEHOUST, pour la recherche de fuite et travaux sur l'étanchéité du toit terrasse d'un montant total de 5 450 euros HT.

DE SIGNER le nouveau devis de la société LEMAX – 8 rue du Moutier – 78 910 BEHOUST, pour la réfection totale de l'étanchéité du toit terrasse correspondant à un montant total de 81 008 euros HT.

N°26/2022 DE SIGNER le devis de la société STUDIO AD HOC – 131, avenue Joffre – 93 800 EPINAY-SUR-SEINE, pour l'intégration d'un écran et d'une boucle vidéo dans le hall d'exposition correspondant à un montant total de 3 684 euros HT.

N°27/2022 DE SIGNER le devis concernant la fourniture de filtres pour les centrales de traitement d'air de l'entreprise VINCI FACILITIES – VF ITS – Immeuble NIAGARA – 191 rue du 1^e mai – 92 000 NANTERRE pour un montant de 1 633,75 euros HT.

3-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, et L 5211-36) modifiées par l'article 107 loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), un débat sur les orientations du budget (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. La tenue de ce débat s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, Monsieur le Président a présenté les points essentiels.

DELIBERATION N° 2023/03/01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;
VU le rapport sur les orientations budgétaires 2023 présenté par le Président ;

ENTENDU l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- 1°) **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023, annexé à la présente délibération.
- 2°) **CONFIRME** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 s'est tenu, conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

4-QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Thiverval-Grignon le 13 mars 2023

La Secrétaire de séance



Denise PLANCHON

Le Président



Guy PELISSIER



SIDOMPE - SYNDICAT MIXTE
ZA du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
Courriel : info@sidompe.fr

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. INTRODUCTION | 2 |
| 2. BILAN DE L'ANNEE 2022 | 2 |
| 2-1 L'unité de valorisation énergétique | 2 |
| 2-2 Le centre de tri | 3 |
| 2-3 Les visites pédagogiques | 5 |
| 3. LES FINANCES | 5 |
| 4. LES INVESTISSEMENTS | 6 |
| 5. ETAT DE LA DETTE | 7 |
| 6. EVOLUTION DES EFFECTIFS | 8 |
| 7. LEXIQUE | 9 |

1. INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par la construction du nouveau centre de tri pour le passage en extension des consignes de tri et par l'arrivée de 3 nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, à savoir, les communes de VERSAILLES, VELIZY-VILLACOUBLAY et du CHESNAY-ROCQUENCOURT, pour la partie du CHESNAY (l'ancienne commune de ROCQUENCOURT étant déjà adhérente au SIDOMPE), soit une augmentation d'environ 130 000 habitants sur le territoire du SIDOMPE.

Notre syndicat est donc au 1^{er} janvier 2023 composé de 118 communes (dont 4 communes de la CUGPSEO en convention) pour une population totale de 607 210 habitants.

Au niveau du Sidompe, cette arrivée de nouvelles communes a engendré le traitement d'ordures ménagères et d'emballages ménagers supplémentaires.

- L'**UVE**, dorénavant exploitée par PAPREC ENERGIES RESEAU a incinéré 198 471 tonnes d'ordures ménagères et de déchets assimilés ce qui impacte favorablement la production d'électricité et d'énergie thermique. Le contrat d'exploitation nous garantit 4 500 000€ de recettes sur la revente de l'électricité par an, en 2022 nous avons obtenu 4 625 883€ de recettes électriques.

- Le **centre de tri** exploité par SEPUR a vécu un certain nombre de changements :

Les travaux du centre de tri débutés le 1^{er} novembre 2021 avec le démantèlement du process, ont pris fin au mois de juin 2022 avec la reprise des apports sur le site pour toutes les communes. La mise en service industriel s'est terminée le 28 novembre 2022.

Pour la nouvelle organisation du centre de tri, le hall réceptionnant le verre a été transformé en hall de stockage des balles de matériaux. Les emballages en verre sont donc déposés directement par les collecteurs sur le site de SEPUR. Pour 2022, la quantité de verre recyclé a progressé de 31%, notamment avec l'arrivée des nouvelles communes de la CAVGP.

Cette année nous avons traité et recyclé beaucoup plus d'emballages qu'en 2021 de l'ordre de 37%, en raison d'une part, du passage en extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022 et d'autre part des apports des nouvelles communes.

- Les visites pédagogiques interrompues par la COVID puis par les travaux ont repris en octobre 2022 avec la mise en place du nouveau hall d'exposition. Les visiteurs viennent en nombre, le planning est d'ailleurs déjà complet pour toute l'année scolaire 2022/2023.

- Le SIDOMPE a inauguré le 15 octobre 2022 l'Unité de Valorisation Energétique, le centre de tri et les deux halls d'expositions.

2. BILAN DE L'ANNEE 2022

2-1 L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Cette année, **198 471,38 tonnes ont été valorisées** ce qui est le tonnage le plus élevé pour notre usine depuis sa création.

Les tonnages des collectivités sont en hausse, avec l'apport des nouvelles communes de la CAVGP. Mais par ailleurs, nous constatons une baisse générale des apports des ordures ménagères de nos collectivités de 6,4% sur l'ensemble des EPCI.

Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'usine de 2015 à 2022

| | COLLECTIVITES* | BOUES DE STEP | NON ADHERENTS | TOTAL |
|-------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| 2015 | 114 346 | 68 | 47 247 | 161 661 |
| 2016 | 113 425 | 401 | 72 748 | 186 574 |
| 2017 | 113 522 | 76 | 55 825 | 169 423 |
| 2018 | 115 189 | 0 | 33 809 | 148 998 |
| 2019 | 114 972 | 181 | 54 743 | 169 896 |
| 2020 | 116 611 | 310 | 70 452 | 187 373 |
| 2021 | 113 580 | 244 | 74 191 | 188 015 |
| 2022 | 131 225 | 207 | 67 039 | 198 471 |

* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O.
Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilés, et tous les refus de tri.

✓ La TGAP

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée. Pour l'année 2022, la TGAP payée par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2021 (soit 188 015 T) représente la somme de 2 068 165€.

Evolution prévisible de la TGAP (loi de finances) :

| Années | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | A partir de 2025 |
|-----------------|------|------|-------|-------|-------|------------------|
| TGAP/T en euros | 3,00 | 8,00 | 11,00 | 12,00 | 14,00 | 15,00 |

Au 1^{er} janvier 2023, la TGAP est passée de 11,00 à 12,00 euros. Cette augmentation n'est pas une décision du Sidompe.

2-2 LE CENTRE DE TRI

2.2.1 - Les tonnages traités au centre de tri du SIDOMPE ou sur les centres de tri de transfert pendant les travaux en 2022

L'année 2022 est une année particulière, car les tonnages ont été transférés sur d'autres centres de tri durant les travaux.

Le total des tonnages de déchets recyclables est de **46 009,41 tonnes**.

| En tonnes | PAPIERS | EMBALLAGES | MULTIMATERIAUX | S/ TOTAL SANS LE VERRE | VERRE | TOTAL AVEC LE VERRE |
|-----------|---------|------------|------------------|------------------------|------------------|---------------------|
| 2015 | 975,86 | 1 218,02 | 17 402,71 | 19 596,59 | 10 700,94 | 30 297,53 |
| 2016 | 804,36 | 1 183,06 | 17 479,40 | 19 466,82 | 10 596,68 | 30 063,50 |
| 2017 | 593,72 | 738,66 | 18 026,35 | 19 358,73 | 10 697,85 | 30 056,58 |
| 2018 | 181,82 | 342,12 | 18 711,48 | 19 235,42 | 10 866,04 | 30 101,46 |
| 2019 | - | - | 19 593,50 | 19 516,64 | 11 142,30 | 30 735,80 |
| 2020 | | | 19 379,26 | 19 379,26 | 12 125,02 | 31 504,28 |
| 2021 | | | 22 351,99 | 22 351,99 | 11 708,88 | 34 060,87 |
| 2022 | | | 30 645,51 | 30 645,51 | 15 363,90 | 46 009,41 |

On constate une augmentation du tonnage des emballages ménagers et verre sur l'année 2022, due aux apports des nouvelles communes de la CAVGP et également au passage en extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022, qui a engendré une augmentation en moyenne de 4% des emballages collectés pour l'ensemble du SIDOMPE avec des disparités selon les EPCI.

2.2.2 - La reprise des matériaux

LES REPRISES DE MATERIAUX DE 2017 à 2022 en euros

| Centre de tri | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Verre | 250 380,28 | 252 894,52 | 273 097,94 | 233 034,04 | 201 102,20 | 334 107,40 |
| Cartons | 577 935,31 | 294 899,78 | 190 932,63 | 261 723,75 | 1 040 541,23 | 1 191 083,56 |
| TETRA | | 1 518,58 | 1 180,62 | 1 186,60 | 2 028,52 | 2 263,71 |
| Acier* | 171 576,65 | 185 840,02 | 148 783,51 | 184 619,92 | 500 046,70 | 509 819,23 |
| Aluminium | 22 239,21 | 21 538,25 | 16 331,52 | 17 401,81 | 72 139,88 | 67 071,92 |
| Plastique | 256 402,37 | 487 584,06 | 475 562,02 | 332 150,32 | 439 363,52 | 1 172 934,10 |
| Papiers | 551 256,99 | 440 021,97 | 411 093,23 | 222 596,48 | 264 540,19 | 519 595,24 |
| GDM | 144 532,62 | 47 445,80 | 28 490,13 | 40 104,70 | 235 111,70 | 242 708,17 |
| Total (en €) | 1 974 323,43 | 1 731 742,98 | 1 545 471,60 | 1 292 817,62 | 2 754 874,04 | 4 039 583,33 |

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

La crise que nous avons subie a eu un impact sur les prix de reprise des matériaux, qui ont connu une hausse très importante depuis le dernier trimestre 2020, suite à une forte demande. Cette hausse a continué au cours du 1^{er} semestre 2022. Les prix ont commencé à baisser au 3^{ème} trimestre 2022 pour la totalité des matériaux, et ont encore chuté au 4^{ème} trimestre 2022, excepté pour le verre. Nous sommes revenus sur des prix standards de reprise depuis le 4^{ème} trimestre 2022.

On constate que les recettes de reprise matériaux ont triplé depuis 2020.

- Les tonnages de cartons recyclés continuent à augmenter chaque année, nous sommes à 2 375 T supplémentaires par rapport à 2021 et 5 180 T supplémentaires par rapport à 2017. Le prix de reprise s'inscrit dans la plus grande incertitude pour être passé selon les périodes de moins de 1€ la tonne à 169€ !! Cette situation nous appelle à un enthousiasme modéré.

- Les prix de l'acier ont continué à augmenter au cours du 1^{er} semestre 2022 pour redescendre au 3^{ème} trimestre 2022. Le prix de l'aluminium est dans la même tendance.

- Pour le plastique, les prix ont fortement augmenté en 2022, mais nous avons rencontré des problèmes d'exutoires sur certaines catégories de plastiques.

On notera que depuis le 1^{er} janvier 2022, les PET foncé et les plastiques des nouvelles consignes (barquettes multicouches, polystyrène, films...) relèvent du « flux développement » géré par CITEO. Pour ce flux, nous ne percevons plus aucune recette pour la vente, mais les tonnages sont pris en compte dans les soutiens versés par CITEO (660€/T en 2022 – 725€/T en 2023).

Mais contre toute attente, (au prix d'une gymnastique intellectuelle dont CITEO conserve le secret), et après nous avoir incité à investir des sommes substantielles dans la construction de nouveaux centres de tri, CITEO nous prive d'une manne financière en incitant les contribuables à retourner leurs plastiques dans les supermarchés avec une consigne qui restera acquise pour partie à titre de profit exceptionnel pour ces derniers (pour ceux qui ne rapporteront pas les emballages, en sus notamment des touristes, les spectateurs des stades et autres etc...) pendant que nos habitants continueront à payer la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ... sans grand espoir de diminution puisque privés d'une partie non négligeable du bénéfice des reventes de matériaux !

- Depuis de nombreuses années, la quantité de papier recyclé baisse constamment.

- Le prix de reprise du verre avait chuté de 24,38€/T à 13,21€/T en 2020 suite à la crise sanitaire. Il a ensuite continué à augmenter chaque trimestre pour revenir à un prix moyen sur 2022 de 22€/T. T4 2021.

2-3 LES VISITES PEDAGOGIQUES

Suite à la COVID puis aux travaux du centre de tri, les visites pédagogiques avaient été interrompues depuis 2020. La reprise s'est opérée au mois d'octobre 2022, et nous allons atteindre une affluence record avec de plus en plus de demandes d'écoles, collèges, associations... désireux d'en apprendre plus sur le traitement des déchets et sur le recyclage.

En 2022, 3 022 visiteurs sont venus sur le site du SIDOMPE.

La quasi-totalité des créneaux a été réservée pour l'année scolaire 2022/2023.

7 700 personnes sont déjà inscrites sur la période de janvier à juin 2023. La prévision pour l'année 2023 est de l'ordre de 11 000 visiteurs.

Le SIDOMPE propose toujours à ses adhérents, la possibilité de réserver un bus pour effectuer la visite de ses installations **et le finance en totalité sous conditions** (Environ 90% des demandes de visites bénéficient du transport gratuit).

3. LES FINANCES

Le Compte Administratif 2022 présente au 31 décembre 2022 un excédent de fonctionnement de **11 363 789,03€** et un déficit d'investissement de **6 502 829,32€** soit un résultat excédentaire global de **4 860 959,71€** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de **-634 297,64€** est ramené à **4 226 662,07 €**.

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses : 913 – Travaux d'aménagements sur le site..... | 107 320,00 € |
| Dépenses : 915 – Travaux modernisation du Centre de Tri | 2 150 000,00 € |
| Dépenses : 905 – Equipements administratifs | 11 000,00 € |
| Total : | 2 268 320,00 € |
| Recettes : 915 – 1321 - Travaux modernisation du Centre de Tri | |
| Subventions d'investissement | 1 634 022,36 € |
| Total : | 1 634 022,36 € |
| Soit un solde de : | - 634 297,64 € |

Pour mémoire, le CA 2022 a été réalisé exceptionnellement sur 13 mois avec le passage en M57.

1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section de fonctionnement en 2023

| DEPENSES PREVISIONNELLES EN EUROS HT | | | RECETTES PREVISIONNELLES EN EUROS HT | | |
|---|------------------------------|----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| CHAP 011 | CHARGES A CARACTERE GL | 20 509 396,30 | CHAP 70 | PDT DES SERVICES, VENTES DIVERSES | 29 158 766,00 |
| CHAP 012 | PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 148 000,00 | | | |
| CHAP 042 | DOT AUX AMORTISSEMENTS | 111 759,61 | CHAP 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 5 221 960,00 |
| CHAP 65 | AUTRES CHARGES GEST COURANTE | 6 119 441,98 | CHAP 75 | PRODUITS GESTION COURANTE | 1 850,00 |
| CHAP 66 | CHARGES FINANCIERES | 493 978,11 | | Excédent fctt av affect des resultats | |
| | | | | EXCEDENT DE FONCT REPORTE - | 0,00 |
| | | | | AFFECT RESULTAT FONCTT | |
| | TOTAL | 27 382 576,00 | | TOTAL | 34 382 576,00 |
| VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES - DEPENSES) | | | | | |
| 7 000 000,00 € | | | | | |

2 - Analyse prospective sur le financement des investissements proposés au BP 2023

| | DEPENSES EN EUROS HT | RECETTES EN EUROS HT |
|---|----------------------|----------------------|
| RESTE A REALISER SUR INVESTISSEMENTS : | | |
| - 913 Travaux d'aménagement | 107 320,00 | |
| - 915 Travaux de modernisation du centre de tri | 2 150 000,00 | |
| - Exposition Hall | 11 000,00 | |
| - SUBVENTION IDF pour extension consignes de tri | | 1 634 022,36 |
| EMPRUNTS | 5 908 421,68 | |
| PREVISION REMBOURSEMENT EMPRUNT | 1 500 000,00 | |
| OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT | | 111 759,61 |
| DOTATION FONDS DIVERS (Affectation Excédent de fonctionnement 2022) | | 11 363 789,03 |
| VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 7 000 000,00 |
| SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE (CA 2022) | 6 502 829,32 | |
| NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES : | | |
| Divers travaux | 800 000,00 | |
| Matériels informatiques | 130 000,00 | |
| 916 Travaux de mise en conformité UVE -BREF | 2 000 000,00 | |
| Travaux étanchéité fosses UVE | 1 000 000,00 | |
| | 20 109 571,00 | 20 109 571,00 |

4. LES INVESTISSEMENTS

Article 21318 – Autres bâtiments publics :

913 - Travaux d'aménagement

La somme de 107 320 euros est inscrite en restes à réaliser sur le budget 2023, comprenant notamment les travaux d'isolation de la terrasse du bâtiment administratif.

915 – Travaux de Modernisation du centre de tri

Le centre de tri a repris son exploitation courant du mois de juin 2022.

Les travaux sont quasiment terminés, mais il reste quelques modifications à apporter et travaux à finaliser (dépoussiéreur...)

Le total pour cette opération a été de 16 696 015,39 euros.

La somme de 2 150 000€ est inscrite en restes à réaliser sur le budget primitif 2023.

Les subventions obtenues d'un montant de 4 070 115€ ont été les suivantes :

- ➔ Subvention de la **Région IDF** de 300 000 € (RAR 2023 : 300 000€)
- ➔ Subvention de l'**ADEME** de 2 820 115 € (RAR 2023 : 564 022,36€)
- ➔ Subvention Appel à projet **CITEO** de 950 000 € (RAR 2023 : 770 000€)

La recette de 1 634 022,36€ est inscrite en restes à réaliser sur le budget primitif 2023.

Le montant de l'emprunt pour cette opération a été de 5 540 000€ inscrit et réalisé au budget 2022.

Le début du remboursement est prévu en différé en 2025, mais il se pourrait que cet emprunt puisse être remboursé partiellement par anticipation.

916 – Travaux de mise en conformité BREF (Best Available Techniques Reference Document) pour l'UVE

Une analyse de conformité de l'UVE relative aux meilleures techniques disponibles (MTD) en matière d'incinération de déchets (BREF WI) révisé par la Commission Européenne en date du 12/11/2019 a

été transmise à la DRIEE des Yvelines par l'exploitant le 1/12/2020 et induit la réalisation des travaux suivants :

- Mesure en continu du mercure
- Modifications du monitoring des émissions à la cheminée : contrôle/commande à compléter
- Contrôle du stockage des déchets en fosse (mise en place de surveillance par piezomètres aux alentours du site).

Les travaux doivent être réalisés avant le 3 décembre 2023.

Estimation enveloppe financière : 2 000 000 euros HT.

Estimation des travaux pour l'étanchéité des fosses de l'UVE : 1 000 000 euros HT.

Autres – divers travaux

Il vous est proposé d'inscrire la somme complémentaire de 800 000 euros pour divers travaux prévus ou à prévoir notamment :

- Modification climatisation bureaux du SIDOMPE
- Installation climatisation dans les bureaux de l'UVE
- Enseigne sur le centre de tri et l'UVE
- Peintures plafond de la salle de conférence suite aux dégâts des eaux
- Peintures murs salle de conférence
- Travaux sécurité accès toiture centre de tri.
- Divers travaux dans le centre de tri (aménagement circuit de visite...)
-/.....

Article 21838 – Autres matériels informatiques :

La somme de 11 000 euros est inscrite en restes à réaliser sur le budget 2023, pour le hall d'exposition.

Il vous est proposé d'inscrire la somme complémentaire de 130 000 euros pour divers achats à prévoir : changement du serveur, baie de la salle conférence, matériel audio, micros et autres, matériels visite...

Au vu des éléments présentés, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de traitement en 2023 que ce soit au Centre de tri ou à l'Unité de Valorisation Energétique (hormis l'augmentation de la TGAP indépendante du Sidompe).

5. ETAT DE LA DETTE

La dette du Sidompe se compose de cinq emprunts :

Pour les travaux d'optimisation du Centre de valorisation :

- **L'emprunt n°20** : 35 000 000 euros avec la Caisse d'Épargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,88% (fin en 2032).
- **L'emprunt n°21** : 35 000 000 euros avec le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF à taux fixe à 1,01% (fin en 2032).
- **L'emprunt n°22** : 5 000 000 euros avec la Caisse d'Épargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,51% (fin en 2029).

Pour le centre de tri :

- **L'emprunt n°19** conclu en 2008 pour 7 520 303 euros à taux fixe de 4% (dernière échéance en 2023).

- L'emprunt n°23 : 5 540 000 euros avec le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF à taux fixe à 0,45% est en phase de mobilisation avec un différé d'amortissement de deux années (dernière échéance en 2032).

En 2023 et 2024 des intérêts seront à régler et l'amortissement du capital débutera en 2025.

| EVOLUTION DE LA DETTE | | | | |
|------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Période | Restant dû | Capital | Intérêts | TOTAL |
| 2023 | 55 484 269,23 € | 5 908 420,71 € | 487 285,56 € | 6 395 706,27 € |
| 2024 | 49 575 848,52 € | 5 305 577,63 € | 416 554,82 € | 5 722 132,45 € |
| 2025 | 43 588 604,31 € | 6 035 210,74 € | 368 588,29 € | 6 403 799,03 € |
| 2026 | 37 550 326,07 € | 6 086 689,02 € | 317 110,02 € | 6 403 799,04 € |
| 2027 | 31 460 555,75 € | 6 138 629,51 € | 265 169,52 € | 6 403 799,03 € |
| 2028 | 25 318 831,07 € | 6 191 036,54 € | 212 762,49 € | 6 403 799,03 € |
| 2029 | 19 124 685,43 € | 6 243 914,41 € | 159 884,63 € | 6 403 799,04 € |
| 2030 | 12 877 647,93 € | 5 783 135,45 € | 106 531,57 € | 5 889 667,02 € |
| 2031 | 7 091 375,34 € | 5 834 346,02 € | 55 321,00 € | 5 889 667,02 € |
| 2032 | 1 957 309,20 € | 1 957 309,20 € | 9 497,52 € | 1 966 806,72 € |
| TOTAL | 55 484 269,23 € | 55 484 269,23 € | 2 398 705,42 € | 57 882 974,65 € |

6. EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les effectifs du SIDOMPE sont composés de deux agents titulaires :

- Un rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Un agent technique détaché sur le grade de technicien territorial suite à réussite au concours

Pour l'année 2023, aucune modification des effectifs ne devrait avoir lieu.

Evolution des dépenses de personnel :

| | CA 2021 | CA 2022 | BP 2023 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Traitement + régime indemnitaire | 144 515,00€ | 123 031,00€ | 104 100,00€ |
| Avantages en nature (chèques déjeuner) | 2 520,00€ | 2 096,00€ | 1 850,00€ |

Pour mémoire, en 2022 :

- Un agent est parti à la retraite au 1^{er} juillet 2022 et n'a pas été remplacé
- Un agent est parti en détachement au 14 mars 2022
- Un agent a été recruté par mutation au 25 avril 2022
- Un agent a eu un avancement d'échelon au 1^{er} novembre 2022

En 2021 les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté 1,20 % des dépenses réelles de fonctionnement, en 2022 elles représentent 0,69%.

7. LEXIQUE

ADEME Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADT Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.
AMO Assistant à maîtrise d'ouvrage
BOAMP Bulletin officiel d'annonces des marchés publics
BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides
BP Budget primitif
BREF Best Available Techniques Reference Document
CA Communauté d'agglomération ou **CA** Compte administratif
CAO Commission d'appel d'offres
CAP Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)
CC Communauté de communes
CGCT Code Général des Collectivités Territoriales
CITEO Eco-organisme en charge de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des papiers et emballages ménagers
CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)
CS Comité Syndical
CSS Commission de suivi de site
CT Centre de tri
CU Communauté urbaine
CVD Centre de Valorisation des Déchets ménagers
DEA Déchets d'Equipements d'Ameublement
DGS Directrice Générale des Services
DMA Déchets Ménagers et Assimilés
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
ECT Extension des Consignes de Tri
ELA / TETRA Emballages Liquides Alimentaires
EMR Emballages Ménagers Recyclables
EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP Equivalent Temps Plein
FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin
FLUX DEVELOPPEMENT Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS
FMA Fond Mouvant Alternatif (type de camion)
GATEAUX DE FILTRATION Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration
GDM Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.
GPS&O Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)
GTA Groupe Turbo-Alternateur
IDF Ile de France
ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux
JOUE Journal Officiel de l'Union Européenne
JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)
MJ MégaJoule
MTD Meilleures techniques disponibles
MPPG Marché Public Global de Performance
NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)
NOx Oxydes d'azote
OM Ordures Ménagères
PAP Porte A Porte
PAV Point d'Apport Volontaire
PCC Papiers Cartons Complexés (TETRA)
PCM Papiers Cartons Mélangés
PCNC Papiers Cartons Non Complexés
PEHD Polyéthylène Haute Densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)
PET Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)
PS Polystyrène non expansé
REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP Responsabilité Elargie du Producteur
RESOP Réseau Ouest Parisien
RGPD Règlement Général sur la Protection des Données
ROB Rapport sur les Orientations Budgétaires
RSOM Recyclables Sec d'Ordures Ménagères
SADT Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri
SAS Soutien à l'action de sensibilisation Auprès des Citoyens
SCC Soutien à la Connaissance des Coûts
SCOM Sensibilisation par la Communication
SCS Soutien au service de la Collecte Sélective
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie
SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines
SPS Sécurité et Protection de la Santé
SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération
SRM Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective
STEP Station d'Épuration
SVE Soutien à la Valorisation Energétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
SVE OMR Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles
SVE Refus Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TETRA / ELA Emballages Liquides Alimentaires
TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes
UVE Unité de Valorisation Energétique
VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)
VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage
VGP Versailles Grand Parc